



SECTION



ESSONNE

Monsieur Le Président,

A la lecture de la carte interactive des points d'accueil de proximité mise en ligne en mai sur le site impots.gouv.fr, nous avons été surpris de constater combien notre réseau s'étoffe...14 575 petites épingles représentant l'ensemble des services de la DGFIP !!! Quelle joie de constater l'étendue de nos services sur tout le territoire...Hélas, cette joie ne fut que de courte durée...En effet, à y regarder de plus près et en cliquant sur différentes épingles, on se rend vite compte que, derrière l'affichage, c'est bel et bien pour la plupart des coquilles vides recensées sur cette carte. Non Monsieur Dufresnoy, les commerces dits « d'utilité locale » que nous nous refusons à abréger ici, ne représentent en aucun cas un service de la DGFIP au même niveau qu'un SIP ou une trésorerie. Non les usagers n'y trouveront pas le même service. Non les usagers n'y trouveront pas les mêmes compétences... A contrario, oui, c'est juste un point, une « borne de paiement », appelons les choses comme elles sont.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à penser cela.

Des élus commencent à comprendre le subterfuge de l'affichage...

Christine Pommier, maire de Saint Hilaire de Briouze dans l'Orne, accompagnée de 26 autres élus a déclaré récemment : « c'est une casse totale du service public de proximité qui se prépare. Les Maisons de services publiques ne pourront pas répondre aux questions sur la fiscalité, il faut être spécialiste pour parler, par exemple, du prélèvement à la source.

On ne tient pas compte des besoins des citoyens ; Depuis des années, l'État a décidé de détruire les services publics de proximité dans les petites villes et sur l'ensemble du territoire. On perd en humanité partout et ça continue ».

Quelle analyse lucide de la situation, vous en conviendrez !

Revenons-en à l'ordre du jour et le télétravail. La crise sanitaire a plongé les agents des finances publiques dans ses méandres et très souvent dans l'urgence, les précipitant pour bon nombre d'entre eux dans une nouvelle manière de travailler.

FO DGFIP Essonne le rappelle NON, le télétravail n'est pas anodin car force est de constater qu'il isole les agents de leur environnement professionnel,

modifiant ainsi leurs relations au sein même des groupes de travail existants, changeant profondément l'organisation du travail ...

Le constat est différent suivant les collègues, certains le rejettent, d'autres l'acceptent à petite dose bon gré malgré à cause de la situation actuelle, d'autres encore ont trouvé un épanouissement en télétravail, qu'ils n'avaient pas forcément au bureau.

C'est pourquoi FO DGFIP Essonne rappelle son attachement à un télétravail encadré, volontairement choisi par des agents ayant pleinement conscience et ayant mesuré toutes les conséquences psychologiques et pratiques.

Le volontariat doit rester le principe de base nous refusons que le télétravail soit contraint. De la même manière, nous refusons que le collectif de travail soit sacrifié.

Dans ce cadre, il conviendrait :

- d'accorder aux agents volontaires le télétravail afin de leur assurer des conditions de travail les meilleures possibles et préserver leur santé ;
- à contrario, de ne pas forcer la main des agents pour télétravailler lorsque ceux-ci préfèrent être présents physiquement à leur poste de travail pour des raisons qui leur sont propres (isolement par rapport à l'équipe de travail, logements exigus, conjoint également en télétravail, difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle, etc .) ;
- de garantir à l'agent un équipement de travail (informatique, téléphonique, ergonomique) afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles ;
- de dédommager les agents en télétravail afin de couvrir les coûts liés au travail à domicile ;
- de veiller, dans la pratique à adapter les modes d'organisation du travail et à faire évoluer les pratiques managériales.

Davantage de télétravail, c'est aussi repenser en profondeur nos relations de travail et passer enfin au management par la confiance et nous en sommes encore très loin.

Le télétravail ne doit pas dégrader les conditions de travail, il ne doit pas réduire les droits du fonctionnaire.

Pour FO DGFIP Essonne, l'agent en télétravail doit conserver ses droits, quel que soit le lieu de travail, aussi il doit bénéficier du dispositif des horaires variables, quel que soit le jour de la semaine.

S'il paraît légitime que le responsable de l'unité de travail donne son avis sur l'octroi du télétravail, le fait que la décision d'accorder ou non le télétravail relève de sa seule compétence est un réel problème.

En effet, en cas de refus, l'agent n'aura qu'un seul recours celui de la CAP locale.

Le protocole prévoit que le télétravail pourra travailler à son domicile mais également dans un autre lieu privé ou tout lieu à usage professionnel. Cette dernière définition porte sujet à questionnement.

Il est hors de question que FO DGFIP Essonne cautionne des cessions immobilières, qui semblent être l'un des objectifs principaux de ce nouvel engouement de la DG pour le télétravail. En effet, le DG ne se cache pas qu'il souhaite optimiser ses moyens y compris immobilier, même si celui-ci dit ne pas demander que 30 ou 40% du parc immobilier soit mis en vente.

FO DGFIP a, dès le début, revendiqué l'indemnisation des frais exposés par les télétravailleurs et exigé que la décision prise en la matière soit, à effet rétroactif. En effet, le télétravail a engendré des coûts supplémentaires (chauffage, électricité...) qui doivent être pris en charge par l'employeur y compris pendant la crise sanitaire, quelle que soit la date à laquelle la décision sera prise.

Il est inconcevable que la DGFIP réalise des économies sur le chauffage, l'électricité, l'eau, l'immobilier, etc... pendant que les agents voient leurs factures augmenter. Nous n'accepterons jamais qu'un seul collègue paie pour travailler pendant que la DGFIP fait des économies.

Enfin, avec les cessions immobilières possibles à terme, l'objectif majeur du déploiement massif du télétravail est sans conteste, la facilitation des fermetures de services.

Nous souhaitons vous rappeler la position de FO DGFIP en 2018, alors que le télétravail était présenté à titre expérimental : « Attention à ce que ce mode de travail ne soit pas un outil pour faciliter les restructurations... »

Et hélas, nous avons raison ! En effet, dès les premières réunions relatives à la mise en place du NRP, le télétravail a été mis en avant.

L'administration a clairement décidé de s'appuyer sur ce nouveau mode de travail pour exécuter ses plans mortifères.

Alors oui, entre 1 heure de trajet en voiture, par exemple, et travailler à domicile, le bon sens l'emporte et le choix s'impose naturellement aux collègues !

Nous ne sommes qu'au début de ce nouveau mode de travail et les effets néfastes qui en résultent ne font qu'apparaître, à savoir perte du collectif, désocialisation, tensions dans les services, troubles musculo-squelettiques en raison d'équipement mobilier au domicile non adapté, etc.

Mais attention, après la fin de la crise sanitaire, les exigences de travail qui pèseront sur les télétravailleurs seront forcément différentes.

Pour ces raisons, FO DGFIP Essonne continuera à défendre les intérêts des agents et à se battre comme toujours au côté des agents .

A Evry, le 28 mai 2021

Les élus FO DGFIP 91 :

Carine Dormy, Emmanuel Bodin, Hervé Langlais, Sabine Triquenaux